Fontainebleau



En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 novembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 14 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 8 novembre 2022, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Etaient présents: Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, MAGGIORI. M. DORIN. Mme JACQUIN, Mme M. RAYMOND, BEAUDOUIN, JADAUD. M. M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h35), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX (arrivé à 19h48), Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN, Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Etaient représentés:

Mme REYNAUD pouvoir à Mme BOLGERT
M. FLINE pouvoir à M. GONDARD
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. INGOLD
Mme DUPUIS pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF
Mme TAMBORINI pouvoir à Mme HIMO-MALRIC

Etait absent:

M. RONTEIX pour le vote du procès-verbal du 26 septembre 2022

Secrétaire de séance: M. PERROT

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Création d'un comité consultatif sur les enjeux périscolaires et extrascolaires - Approbation

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2143-2,

Considérant la possibilité pour le Conseil municipal de créer des comités consultatifs qui peuvent être chargés de l'examen de tout problème ou sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,

N°22/127

Considérant que leur composition est fixée par le Conseil municipal sur proposition du maire et que leur durée ne peut excéder celle du mandat en cours,

Considérant que la ville de Fontainebleau estime qu'il y a un intérêt à créer un comité consultatif sur les enjeux périscolaires et extrascolaires afin de :

- Favoriser la participation des citoyens à la vie de la commune,
- Impliquer les habitants et les acteurs locaux dans les projets de la collectivité,

Considérant que la ville porte un projet éducatif ambitieux et souhaite donc intégrer à ses réflexions différents acteurs de ce secteur,

Considérant les candidatures de M. Antoine INGOLD, Mme Fanny MALVEZIN et Mme Audrey TAMBORINI pour représenter le Conseil municipal au sein du comité consultatif sur les enjeux périscolaires et extrascolaires,

Considérant l'avis de la commission « Vie locale » du 25 octobre 2022,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 3 novembre 2022,

Sur présentation du rapporteur, Mme CLER,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un comité consultatif sur les enjeux périscolaires et extrascolaires.

PRECISE que ce comité consultatif a une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en

PRECISE qu'il se réunira a minima une fois par an et autant de fois que jugé nécessaire par le Président du comité.

APPROUVE la composition du comité consultatif sur les enjeux périscolaires et extrascolaires comme suit :

- ✓ Le Président du comité consultatif, désigné par arrêté du Maire, parmi les membres du conseil municipal conformément à l'article L. 2143-2 du CGCT
- ✓ deux élus Conseil municipal de la liste majoritaire
- ✓ un élu Conseil municipal de la liste minoritaire
- ✓ un représentant de parents d'élèves élus pour chaque école publique du 1er degré de la Ville, soit 8 à ce jour
- ✓ un représentant bellifontain des parents d'élèves élus des écoles privées du 1er degré
- ✓ Le directeur de l'accueil de loisirs sans hébergement
- ✓ le coordonnateur des activités physiques et sportives
- ✓ les référents périscolaires au nombre de 6 à ce jour
- ✓ le responsable du service enfance et jeunesse
- ✓ le responsable du pôle enfance, jeunesse et sports

DECIDE à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée pour désigner les représentants du conseil municipal au sein du comité consultatif sur les enjeux périscolaires et extrascolaires

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20221117-20221114CM127-DE en date du 17/11/2022 ; REFERENCE ACTE : 20221114CM127

N°22/127

DESIGNE à l'unanimité, les membres suivants représentants du conseil municipal au sein du comité consultatif sur les enjeux périscolaires et extrascolaires :

- M. Antoine INGOLD
- Mme Fanny MALVEZIN
- Mme Audrey TAMBORINI

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme, Olivier PERROT

Pour extrait conforme, Julien GONDARD

> Julien GONDARD Date: 2022.11.17

Signature numérique de Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Secrétaire de Séance

Publié le 17 novembre 2022 Notifié le Certifié exécutoire le 17 novembre 2022 Sous l'identifiant 077-217701861-_

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20221117-20221114CM127-DE

